

## Bulletin d'information 2018-005 Directives révisées concernant le dépôt de demandes Entrée en vigueur : le 20 mars 2018

Le 1<sup>er</sup> mai 2018, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick publiera une version révisée des directives concernant le dépôt de demandes, y compris plusieurs mises à jour entrant en vigueur au cours de l'année 2018. De plus, les directives comprendront un addenda qui vise à souligner les principales modifications apportées aux directives actuelles.

L'addenda que publiera la Commission en 2018 abordera notamment la question du rendement des capitaux propres et des changements à la date de dépôt des demandes relatives aux voitures particulières.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les renseignements ci-dessus, n'hésitez pas à communiquer avec la Commission.

## Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Kelly Ferris, directrice des services d'assurance kelly.ferris@nbib-canb.org 506-643-7711

Date de publication : le 20 mars 2018